

Arrêté fédéral concernant l'immobilier militaire

(Message sur l'immobilier militaire 2002)

du 12 décembre 2001

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 163, 167 et 173 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 3 juillet 2001²,
arrête:

Art. 1 Crédit d'engagement assujetti au frein aux dépenses

Un crédit d'engagement d'un montant de 29 800 000 francs est accordé au Conseil fédéral pour le projet «Kriens, simulateur de commandement, 2^e étape de construction».

Art. 2 Crédit d'engagement non assujetti au frein aux dépenses

Des crédits d'engagement d'un montant de 379 587 000 francs, sous la forme d'un crédit de programme, sont accordés au Conseil fédéral.

Art. 3 Crédits de paiement

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major général) est habilité à inscrire les crédits de paiement y relatifs dans les budgets annuels.

Art. 4 Transferts de peu d'importance

Le Département de la défense, de la protection de la population et des sports (Etat-major général) peut, après entente avec le Département fédéral des finances (Administration fédérale des finances), procéder à des transferts de peu d'importance entre articles dans le cadre du crédit d'engagement.

¹ RS 101

² FF 2001 3703

Art. 5 Dispositions finales

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil des Etats, 11 décembre 2001

Le président: Anton Cottier

Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 12 décembre 2001

La présidente: Liliane Maury Pasquier

Le secrétaire: Christophe Thomann

Composition des crédits d'engagement sollicités**Crédit d'engagement assujéti au frein aux dépenses**

	Francs
Kriens, simulateur de commandement constructions 2 ^e étape, pour les Forces terrestres, Office fédéral des exploitations des Forces terrestres, infrastructure de l'instruction (ch. 2.1.6 du message sur l'immobilier militaire 2002)	29 800 000
Total assujéti au frein aux dépenses	29 800 000

Crédit d'engagement non assujéti au frein aux dépenses**a. Projets supérieurs à 10 millions de francs**

Adaptations architecturales pour FLORAKO 5 ^e étape de projet (ch. 2.1.7 du message sur l'immobilier militaire 2002)	12 800 000
---	------------

b. Projets ne dépassant pas 10 millions de francs

Projets selon les ch. 2.1.8, 2.1.9, 2.2.2 et 2.3.8 du message sur l'immobilier militaire 2002	366 787 000
--	-------------

Total non assujéti au frein aux dépenses	379 587 000
Total général des nouveaux crédits d'engagement	409 387 000